

Dépenses pour véhicule de fonction

Frais de déplacement des titulaires d'un emploi supérieur

Paragraphe 19 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)

Divulgaration des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2024-2025

Trimestre : octobre à décembre

Véhicules	Dépenses		Coût de location
	Essence	Entretien	
Aucun véhicule			

Informations complémentaires:

Les frais déclarés sont ceux comptabilisés pour le trimestre. Les frais pour un déplacement peuvent s'échelonner sur plus d'un trimestre et sont diffusés lors de la comptabilisation.

Les frais de déplacement du ministre sont diffusés par le ministère du Conseil exécutif.